

L'ouvrière

Images de femmes



Laëtitia Thélot
Service éducatif
Archives départementales
de la Dordogne

Républicain, Radical et Radical-Socialiste Hebdomadaire désigné pour les annonces légales

Téléph. 15 PUBLICITE: AGENCE HAVAS, Périgueux, 4 place du 4-Septembre. — A Paris: 62, rue de Richelieu

CONFIANCE !

C'est trop commode **Electeurs, Electrices !!**

Les communistes et les socialistes vont en train de réaliser un curieux tour de force: comme le justifiant, mais le général de Gaulle ils d'insultent la souveraineté du suffrage.

Le 2 juin, vous voterez pour le Parti radical, d'abord pour l'aider à vous débarrasser d'un scrutin de servitude qui est un outrage à la souveraineté du suffrage, si cruellement mérité.

Nous considérons comme dangereux le texte qui donnait aux députés le droit de prononcer des dépenses.

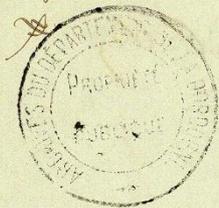
Ribérac, le 23^g breⁿ 1860.

Lettre du Sous-Préfet de Ribérac, 29
septembre 1860 (10 M 1).

Sous-Préfecture
de
RIBÉRAC

N^o 1^{er}
Division.

Apprentissage industriel.



Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur, conformément à vos instructions, de vous rendre
Compte de l'exécution, relatée du 22 février 1859 sur l'apprentissage
industriel.

Il n'existe dans l'arrondissement de Ribérac que deux établissements
industriels ayant quelque importance, ce sont les forges de Coly, occupant
près de 200 ouvriers et un établissement de Chapellerie, à Ribérac,
qui emploie environ, 60 ouvriers, mais qui paraît devoir prendre
une certaine extension.

Dans ces deux établissements, il n'est pas d'usage de former de
contrat d'apprentissage par écrit, ils se font verbalement.

À Coly des hommes seuls sont et peuvent être employés pour
les ouvrages à faire. Généralement on ne reçoit pas d'apprentis
et on n'occupe pas d'enfants.

Dans l'établissement de Chapellerie, on emploie des femmes,
en petit nombre, mais elles sont âgées de plus de 25 ans, et, en
général, ce sont les femmes des maris qui travaillent dans
l'établissement. Elles ne travaillent même pas à la fabrique.
Elles emportent l'ouvrage dans leur domicile et le rapportent
confectionné.

12^e RÉGION

Commandement

DES

5^e et 8^e SUBDIVISIONS

ÉTAT-MAJOR

N^o 1184A

TELEPHONE 73

Bergerac, le 9 Juin 1917.

Le Général Bertaux, Commandant
les Subdivisions de Périgueux et de Bergerac,
à Monsieur le Général Commandant
la 12^e Région
(Cabinet) Limoges

Objet :
Poudrerie
de Bergerac

J'ai l'honneur de vous confirmer
ma communication téléphonique
de ce jour.

Hier vers 15 heures, le Directeur
de la Poudrerie m'informant qu'un
certain nombre d'ouvrières de la
Poudrerie, ayant refusé de reprendre
le travail, fomentaient des troubles.

Ces femmes étant pour la plupart
des femmes de mauvaise vie et
ayant pour amants des Kabyles,
le Directeur de la Poudrerie redoutait
que le reste du personnel ne fût
terrorisé par elles et les Kabyles,
et me demandait de prendre les
mesures nécessaires pour protéger
la liberté du travail.

Annonce de troubles à la Poudrerie de Bergerac, 9
juin 1917 (10 M 20)

PROPRIÉTÉ
PUBLIQUE

La plus ancienne parmi nous

C'est Mme Amélie Peyronnie, née Chaunard le 23 août 1889.

Elle est entrée à l'usine le 21 novembre 1902 alors que son frère Louis qui figure également parmi les plus anciens de notre Entreprise avait alors 11 mois.

Le nettoyage des tiges n'a pas de secrets pour elle, pas plus que le « passage » en teinture des lisses, travail où la brosse obéissait si docilement à ses mains que jamais la semelle ou la trépointe n'étaient maculées.

Près de cinquante ans dans les



▼
M^{me} Peyronnie
au travail
▲

Aînée d'une famille de cinq enfants qui ont tous travaillé avec nous et dont deux, M. Louis Chaunard et Mme Léonie Valade partagent la vie de nos ateliers, il y aura, le 21 novembre 1952 un demi-siècle, sans interruption, qu'elle franchit journalièrement la porte de l'usine.

Toujours employée aux travaux dits de « finissage » elle s'occupe maintenant de la pose des lacets et des glands et s'en acquitte avec un doigté que pourraient envier de bien plus jeunes qu'elle.

mêmes ateliers, estimée de tous ses camarades et de ceux dont elle fut sous les ordres, elle mérite d'être donnée en exemple à tous les jeunes qui bénéficient de temps meilleurs qu'elle ne connut une bonne partie du demi-siècle, ce qui ne l'empêcha pas d'espérer des lendemains plus favorables et d'assurer sa tâche journalière avec une entière conscience professionnelle.

Nous souhaitons que le peu de temps qui la sépare de sa retraite s'écoule agréablement et qu'elle puisse après, goûter un repos bien mérité pendant de longues années.

Notre Bulletin, journal mensuel de l'Usine Marbot, mars 1952 (Rev 762).